

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de
l'aménagement du territoire

NOR : DEVN0907837A

Arrêté du **27 MAI 2009**

**portant désignation du site Natura 2000
PELOUSES ET MILIEUX CAVERNICOLES DE LA VALLEE DE LA CHIERS
ET DE L'OTHAIN, BUXAIE DE MONTMEDY
(zone spéciale de conservation)**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et la secrétaire d'État chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 PELOUSES ET MILIEUX CAVERNICOLES DE LA VALLEE DE LA CHIERS ET DE L'OTHAIN, BUXAIE DE MONTMEDY » (zone spéciale de conservation FR4100155) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100000 ainsi que sur les trois cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

1° Dans le département de la Meurthe-et-Moselle : Charency-Vezin, Othe ;

2° Dans le département de la Meuse : Han-lès-Juvigny, Louppy-sur-Loison, Montmédy, Thonne-le-Thil, Thonnelle, Velosnes, Villécloye.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 PELOUSES ET MILIEUX CAVERNICOLES DE LA VALLEE DE LA CHIERS ET DE L'OTHAIN, BUXAIE DE MONTMEDY » figure en annexe au présent arrêté.

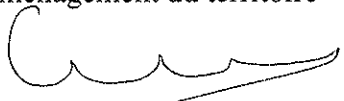
Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement de Lorraine, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

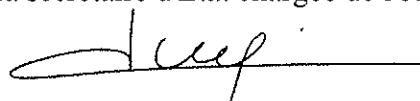
Fait à Paris, le **27 MAI 2009**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Chantal JOUANNO

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR4100155 PELOUSES ET MILIEUX CAVERNICOLES DE LA VALLEE DE LA CHIERS ET DE L'OTHAIN, BUXAIE DE MONTMEDY (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- 5110 Formation stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion* p.p.)
5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)[*sites d'orchidées remarquables]
8310 Grottes non exploitées par le tourisme
9130 Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*
9150 Hêtraies calcicoles médio-européennes à *Cephalanthero-Fagion*
9180 * Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*
91E0 * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

- | | | |
|------|------------------------------------|----------------------------------|
| 1308 | Barbastelle | <i>Barbastella barbastellus</i> |
| 1324 | Grand Murin | <i>Myotis myotis</i> |
| 1304 | Grand Rhinolophe | <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> |
| 1303 | Petit Rhinolophe | <i>Rhinolophus hipposideros</i> |
| 1323 | Vespertilion de Bechstein | <i>Myotis bechsteini</i> |
| 1321 | Vespertilion à oreilles échanquées | <i>Myotis emarginatus</i> |

Amphibiens et reptiles

aucune espèce mentionnée

Poissons

aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1065 Damier de la Succise

Euphydryas aurinia

Plantes

aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement*

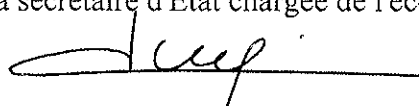
Fait à Paris, le **27 MAI 2009**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Chantal JOUANNO



SITE NATURA 2000 Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain, Buxaie de Montmédy (assemblage)

FR4100155 (Meuse, Meurthe-et-Moselle)

Carte au 1/100 000 (fond IGN scan100) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

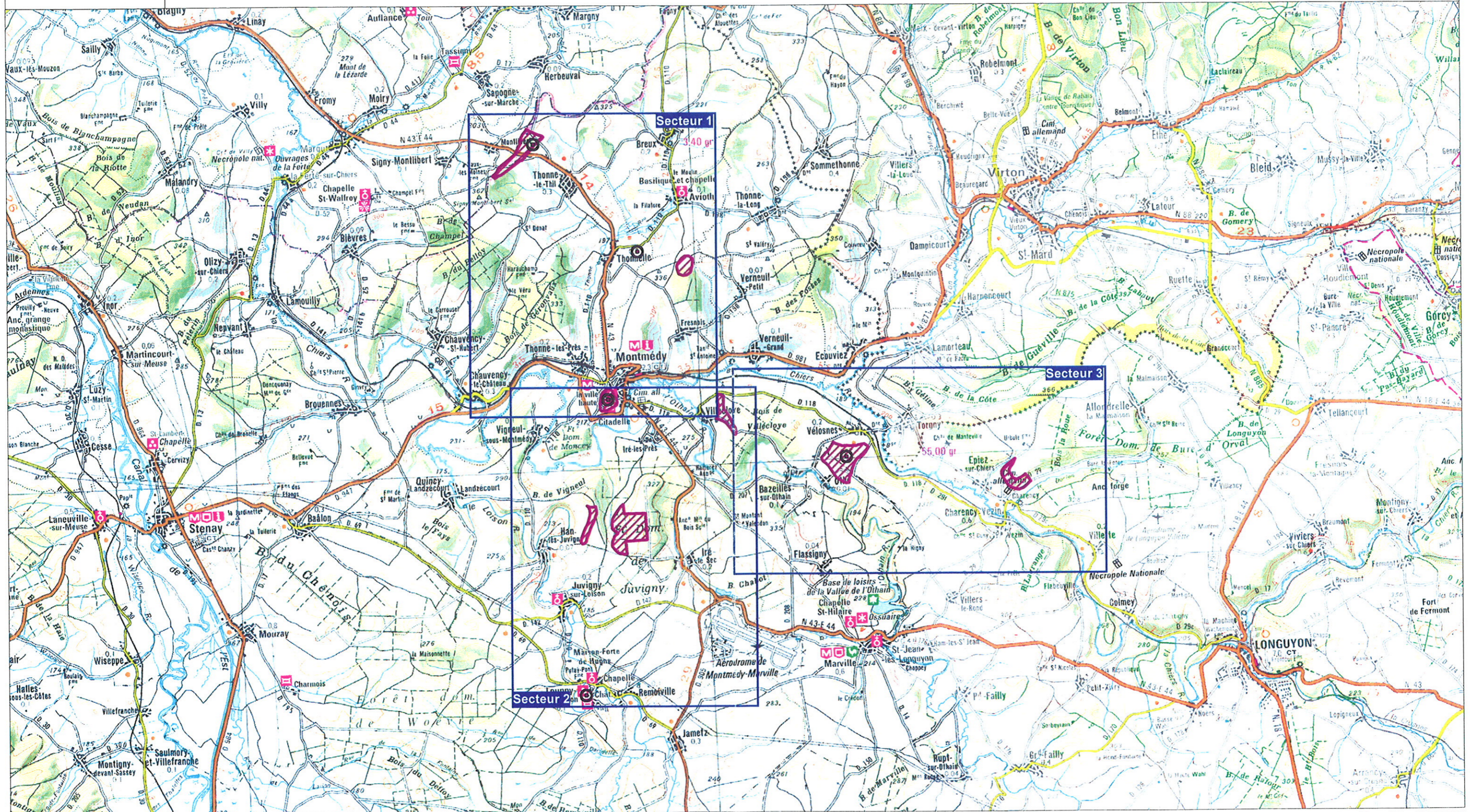
Signé le : **27 MAI 2009**

Le ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

Chantal JOUANNO





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie, de l'énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire


SITE NATURA 2000 Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain, Buxaie de Montmédy (secteur 1)
FR4100155 (Meuse, Meurthe-et-Moselle)

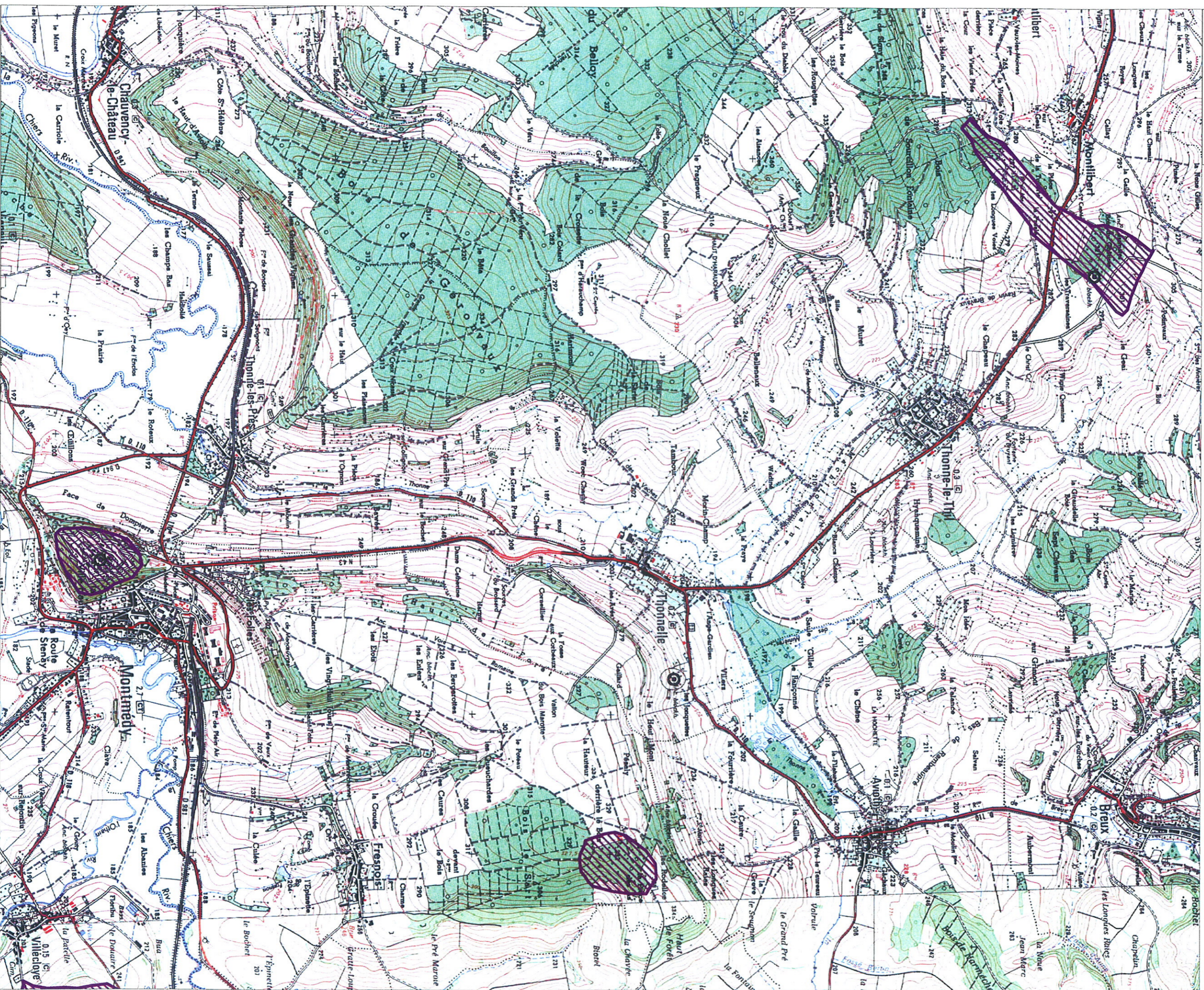
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

Signé le : **27 MAI 2009**

Le ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Jean-Louis BORTOLO


La secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie
Chantal JOUANNO



 ZSC  Gîte à chiroptères

SITE NATURA 2000 Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain, Buxaie de Montmédy (secteur 2)
FR4100155 (Meuse, Meurthe-et-Moselle)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

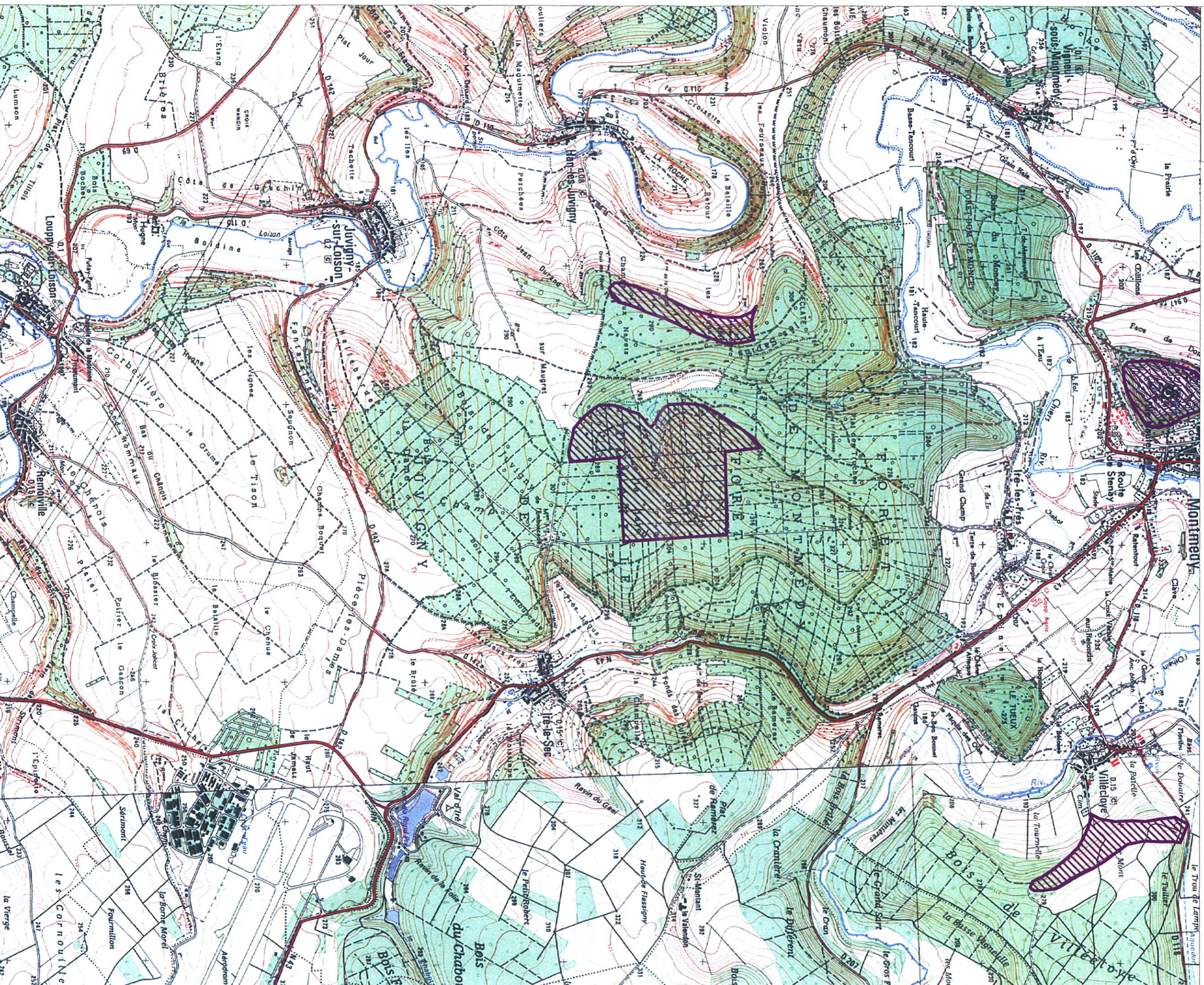
Signé le : **27 MAI 2009**

Le ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Jean-Louis BORLLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

Chantal JOUANNO



ZSC



Gîte à chiroptères

**SITE NATURA 2000 Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain, Buxaie de Montmédy (secteur 3)
FR4100155 (Meuse, Meurthe-et-Moselle)**

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

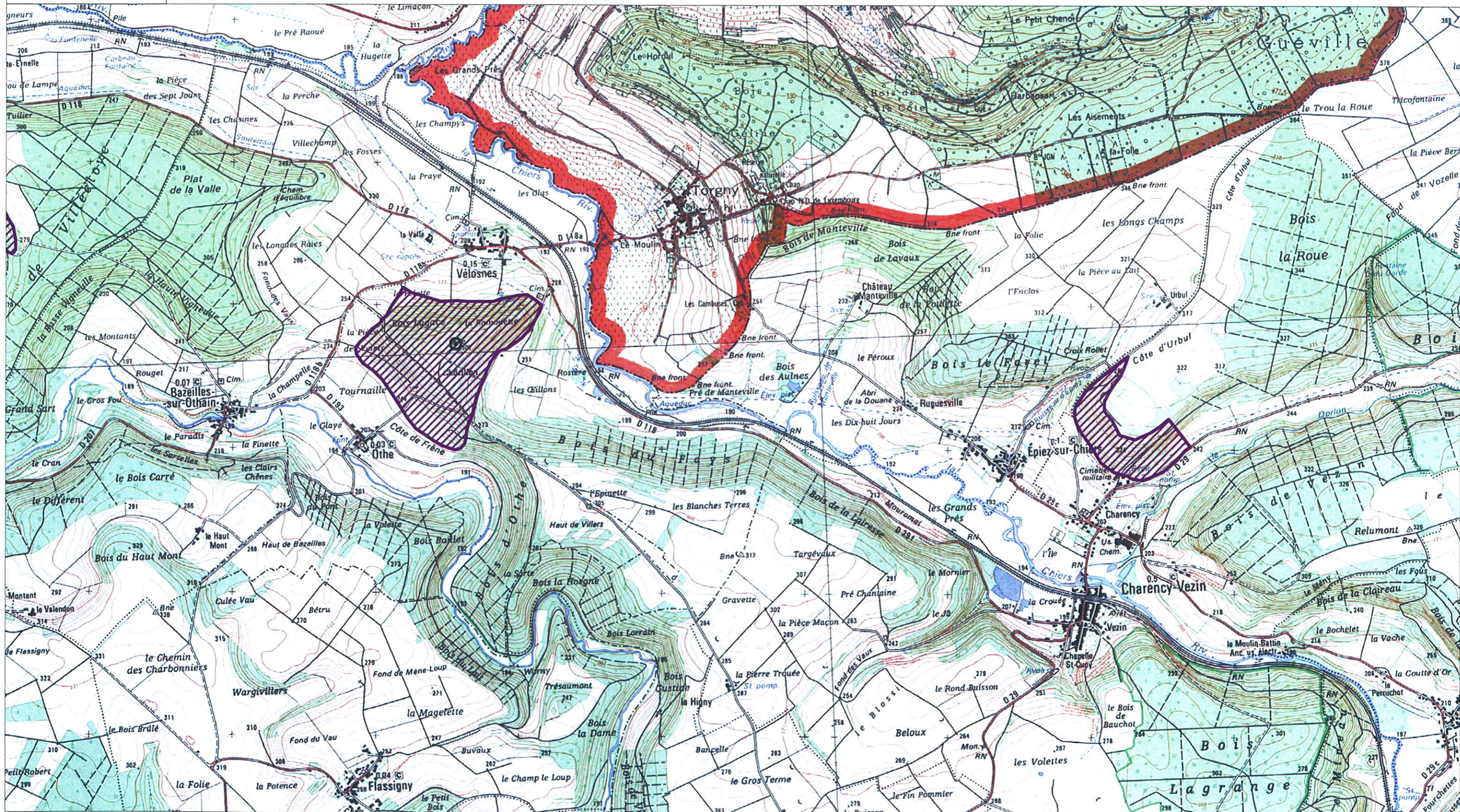
Signé le : **27 MAI 2009**

Le ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO



 ZSC  Gîte à chiroptères